



# CONSIGNES D'ENVOI D'ADN CONSTITUTIONNELS EXTRAITS (METROPOLE) AURAGEN FILIERE MALADIE RARE

## En complément du Manuel Utilisateur d'Hygen

### 1 TYPE DE PRELEVEMENT

---

Il est possible d'envoyer sur la plateforme d'AURAGEN des prélèvements d'ADN extraits.

L'échantillonnage s'effectue dans des microtubes 2ml à vis certifiés DNase RNase free pour :

- garantir la sécurité de fermeture des tubes
- éviter la dégradation des ADN
- permettre l'identification des tubes à l'aide d'étiquettes



Exemple référence fabricant : CLEARLINE CL754/S Microtube 2 ml stérile à capuchon vissant RNase DNase FREE, fond conique et avec O-ring.

En absence de ces tubes dans vos locaux, nous pouvons vous en fournir sur demande par mail à l'adresse [secretariat@auragen.fr](mailto:secretariat@auragen.fr)

**Quantité minimale** : 3 µg d'ADN dans un volume minimum de 60 µl soit à une concentration de 50 ng/µl minimum

Le prélèvement d'ADN sera qualifié à réception dans nos locaux. S'il ne répond pas à nos exigences de qualification, nous vous contacterons en conséquence.

### 2 ETIQUETAGE

---

- Option 1 :

Utilisez vos propres étiquettes pour identifier le tube d'ADN extrait,  
Collez-en un exemplaire à l'emplacement prévu à cet effet sur la feuille de transfert.

- Option 2 :

Utilisez la planche d'étiquettes éditée depuis le formulaire de prescription sur HYGEN (<https://hygen.auragen.fr>).



### 3 ACHÈMEMENT

---

Les microtubes contenant les ADN doivent être acheminés à température ambiante [15-25°C]. (Conditions d'acheminement du transporteur Biologistic décrites au §5)

### 4 EMBALLAGE

---

- Insérer les microtubes dans un sac Diagnobag taille A5 homologué UN3373 **muni d'un adsorbant interne**. Mettre une famille par sac Diagnobag.
- Ranger les feuilles de transfert éditables depuis le formulaire de prescription sur HYGEM et des consentements cochés et signés en accompagnement des microtubes dans la pochette externe du sac.
- Ranger le ou les sacs Diagnobag dans **un colis de 4 litres minimum tenu à disposition par BioLogistic** lors de l'enlèvement.
- Fermer les scellés lorsque le remplissage du colis est terminé et prêt à l'envoi.



### 5 DEMANDE D'ENLEVEMENT

---

Un sous compte Biologistic doit être créé pour le service d'expédition de votre institution en contactant le [secretariat@auragen.fr](mailto:secretariat@auragen.fr) **avant toute première demande d'enlèvement**.

Une personne référente de ce service doit recevoir un lien avec identifiant et mot de passe provisoire par Biologistic, et activer le compte avant de créer toute première demande d'enlèvement.

La demande d'enlèvement d'un colis s'effectue **au plus tard** la veille de l'envoi sur l'extranet de BioLogistic (<http://bio.bio-logistic.fr>).

- avant 17h si enlèvement ponctuel pour un départ le lendemain dans la journée (8h-18h)
- jusqu'à 1h avant l'enlèvement si passage quotidien pour un départ dans la journée (8h-18h)

Validation avec édition d'un bon de transport à étiqueter sur le colis.

#### **Particularités (hors jours fériés) : Expédition du lundi au jeudi.**

- **Pas de demande d'enlèvement le jeudi pour une expédition le vendredi**
- Demande d'enlèvement à **réaliser du lundi au mercredi** pour un **dernier départ le jeudi** et une livraison le vendredi
- Demande d'enlèvement à **réaliser le vendredi** au plus tard pour un **départ le lundi** et une livraison le mardi
- Les prélèvements du jeudi devront être envoyés impérativement le lundi.

Les colis sont à manipuler avec précaution.



**En cas de jours fériés, à voir au cas par cas.**

- Pas de demande d'enlèvement l'avant-veille du jour férié pour une expédition la veille du jour férié.

EXTRAIT D'ADN constitutionnels	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Jour de demande d'enlèvement pour un départ le lendemain ou le lundi	Avant 17h	Avant 17h	Avant 17h	Pour un départ le lundi uniquement	Avant 17h pour un départ le lundi
Jour de prise en charge du prélèvement par BIOLOGISTIC	9h-18h	9h-18h	9h-18h	9h-18h	
Jour de réception au LBMMS AURAGEN		oui	oui	oui	oui

Pour contacter le secrétariat d'AURAGEN : 04 72 11 25 40 / 04 72 11 25 50 / [secretariat@auragen.fr](mailto:secretariat@auragen.fr)